

Demande de subvention 2026

A RETOURNER AVANT LE 1^{er} JANVIER 2026

NOM DE L'ASSOCIATION :

NATURE DE LA DEMANDE : (plusieurs choix possibles pour la demande)

☐

FONCTIONNEMENT

☐

EXCEPTIONNELLE (Actions ponctuelles ou spécifiques)

MONTANT DEMANDÉ :

€

Ce dossier est à renvoyer avant la date butoir fixée à associations@couzeix.fr

ou : à la **MAIRIE DE COUZEIX** – 176 Avenue de Limoges – 87270 COUZEIX

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE DES SPORTS

Date d'arrivée :

Tampon du service :

Demande de complément /document :

Date du conseil municipal :

Thématique :

Montant de la subvention votée :

Service des Sports, EPS et Vie Associative - Tél. 05 55 57 09 29

INFORMATIONS PRATIQUES

Cette partie constitue un guide pratique pour les associations souhaitant faire une demande de subvention.

La Ville de Couzeix peut apporter un concours financier à une association lorsque son activité présente un intérêt communal. Une subvention n'est jamais attribuée spontanément ; il appartient donc à l'association et à elle seule d'en formuler la demande. Elle vaut uniquement pour une année.

Le dossier commun de demande de subvention comprend un formulaire et des pièces à joindre impérativement (voir liste ci-après). Il concerne les demandes de financement du fonctionnement de l'association, d'action(s) spécifique(s) ou d'investissement.

Le dossier complet doit être composé de :

1 – Formulaire de demande à renseigner

Pour toutes les demandes, les fiches 1, 2, 4 et 5 doivent être obligatoirement renseignées.

- **Fiche 1 (pages 3 à 5)** : présentation de l'association, éléments d'identification, activités habituelles, mode de fonctionnement.

- **Fiche 2 (page 6 et 7)** : situation financière, budget prévisionnel établi dans le respect de la nomenclature du plan comptable associatif => demande de subvention pour le fonctionnement

- **Fiche 4 (page 11 et 12)** : contrat d'engagement républicain obligatoire pour toute subvention publique, à signer et notifier.

- **Fiche 5 (page 14)** : attestation sur l'honneur permettant au représentant légal de l'association ou son mandataire, de signer la demande de subvention et d'en indiquer le montant.

De plus, si la demande concerne le **financement d'une action spécifique**, la **fiche 3** (pages 8 à 10) devra être remplie ; cette fiche permet de décrire l'action au titre de laquelle une subvention est demandée. Il convient de renseigner autant de fiches que d'actions spécifiques.

2 – Pièces à joindre impérativement au dossier

	Vous n'avez pas reçu de subvention de la Ville l'année précédente	Vous avez déjà reçu une subvention l'année précédente
<i>Statuts signés, à jour, de votre organisme</i>	A FOURNIR	Si modification
<i>Récépissé de dépôt à la Préfecture</i>	A FOURNIR	Si modification
<i>RIB ou RIP, à jour, de l'association</i>	A FOURNIR	A FOURNIR
<i>États financiers certifiés du dernier exercice comptable clos (bilan, compte de résultat et annexes).</i>	A FOURNIR	A FOURNIR
<i>Rapport du commissaire aux comptes, le cas échéant</i>	A FOURNIR	A FOURNIR
<i>Dernier rapport d'activité</i>	A FOURNIR	A FOURNIR
<i>Dernier procès-verbal de l'Assemblée Générale</i>	A FOURNIR	A FOURNIR

Fiche 1

Présentation de votre association

Identification de votre association :

Nom de la structure : Sigle :

Adresse du siège social :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail :

Site internet :

Objet principal de votre association :

Numéro Siret : (obligatoire)

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W

Date de publication de la création au Journal Officiel :

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (nom complet, ne pas utiliser de sigle) :

Identification du responsable de l'association et de la personne chargée du dossier :

Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Qualité :

Mail :

Téléphone :

La personne en charge du dossier au sein de l'association (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Mail :

Téléphone :

Fiche 1

Renseignement d'ordre administratif et juridique :

Composition du bureau de l'association

Nom	Prénom	Qualité

Composition du conseil d'administration

Nom	Prénom	Qualité

Fiche 1

Renseignements concernant le fonctionnement de votre association

		Nombre	
		Femmes	Hommes
Adhérents : Nombre total	Adhérents résidant à Couzeix de – 18 ans		
	Adhérents résidant à Couzeix + 18 ans		
	Adhérents résidant hors de Couzeix – 18 ans		
	Adhérents résidant hors Couzeix + 18 ans		
Nombre de bénévoles			
Nombre total de salariés	Salariés en CDI		dont à temps partiel
	Salariés en CDD		dont à temps partiel
Montant de la cotisation annuelle de l'association <i>(détails si plusieurs tarifs)</i>			
Nombre de personne en fontion du public concerné par votre activité	Jeunes public (moins de 18 ans)		
	Adultes (de 18 à 60 ans)		
	Sénior (plus de 60 ans)		
	Personne en situation de handicap		
Combien de manifestations organisez-vous chaque année ? Combien de personnes y participent ?			
si vous êtes une <u>association sportive</u>, veuillez remplir la suite du tableau			
Avez-vous une école de sport ? Si oui, combien de jeunes sont concernés ?			
Avez-vous des bénévoles en formation ? Si oui combien, leur âge, et quel type de formation ?			
Avez-vous des salariés en formation ? Si oui combien, leur âge, et quel type de formation			
Compétitions : Combien d'équipes ou d'individuels avez-vous ?			
au niveau national ou international ?			
au niveau régional ?			
au niveau départemental ?			

Fiche 2

Situation financière

	+	-
En caisse	€	
Comptes courants	€	€
Comptes d'épargne	€	
Placements financiers	€	
Produits à recevoir, créances	€	
Dettes à régler		€
TOTAL	€	€

Fiche 2

Budget prévisionnel de l'association - Fonctionnement

Exercice **ou Saison**

Ne pas indiquer les centimes d'euros.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 - Achats		70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et de prestations de services		Prestations de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement			
Autres fournitures			
61 – Services extérieurs		74 – Subventions d'exploitation	
Sous-traitance générale		État : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s)	
Assurance		-	
Documentation		-	
Divers		Département(s)	
62 – Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Commune(s)	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions			
Frais postaux et de télécommunications		Organismes sociaux (à détailler)	
Services bancaires, autres		-	
63 – Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération		Fons européens	
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
64 – Charges de personnel		Autres recettes (précisez)	
Rémunération des personnels		-	
Charges sociales		75 – Autres produits de gestion courante	
Autres charges de personnel		Dont cotisations	
65 – Autres charges de gestion courante			
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
		79 – Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

L'association sollicite une subvention de €.

Fiche 3

Demande de subvention exceptionnelle

Description de l'action projetée

Présentation synthétique du contenu et des objectifs attendus de votre action

Type(s) de public(s) concerné(s) par votre action :

- ☐ Tout public
- ☐ Jeune public (moins de 18 ans) Adulte (de 18 à 60 ans)
- ☐ Sénior (plus de 60 ans)
- ☐ Public spécifique :
- ☐ Situation de Handicap
- ☐ Autres, précisez :

Nombre approximatif de bénéficiaires :

Moyens et lieux de diffusion de votre action :

Date de mise en œuvre prévue le

ou du

au

Fiche 3

Budget prévisionnel de l'action

Exercice **ou Saison**

Ne pas indiquer les centimes d'euros.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74 - Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs		-	
Locations mobilières et immobilières		-	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Région(s)	
Documentation		-	
62 - Autres services extérieurs		Département(s)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Commune(s)	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (à détailler)	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		-	
64 - Charges de personnel		Fonds européen	
Rémunération des personnels		CNASEA (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres aides, dons ou subventions affectés	
Autres charges de personnel		-	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
II. Charges indirectes affectées à l'action		II. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	€	TOTAL	€

L'association sollicite une subvention de €.

Fiche 3

Compte rendu financier de l'action

Cette fiche est à détacher et à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été accordée. Elle doit obligatoirement être établie avant toute nouvelle demande de subvention

Ne pas indiquer les centimes d'euros.

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
I. Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	
60 - Achats		70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74 – Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		État (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 – Services extérieurs		-	
Locations mobilières et immobilières		-	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Région(s)	
Documentation		-	
62 – Autres services extérieurs		Département(s)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Commune(s)	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres		-	
63 – Impôts et taxes		Organismes sociaux (à détailler)	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes		-	
64 – Charges de personnel		Fonds européen	
Rémunération des personnels		CNASEA (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres aides, dons ou subventions affectés	
Autres charges de personnel		-	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
II. Charges indirectes affectées à l'action		II. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL	€	TOTAL	€

Fiche 4

Contrat d'engagement républicain

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découle la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à :

le :

Signature du (ou de la) président(e) de l'association

Fiche 5

Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Le signataire doit obligatoirement être un représentant légal de l'association.

Je soussigné(e) (nom et prénom),

représentant(e) légal(e) de l'association :

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

- Demande une subvention de fonctionnement €

exceptionnelle €

TOTAL €

Fait à :

le :

Signature du (ou de la) président(e) de l'association

Renseignements : associations@couzeix.fr



MAIRIE DE COUZEIX – 176 Avenue de Limoges 87270 COUZEIX

Tél. 05 55 39 34 09